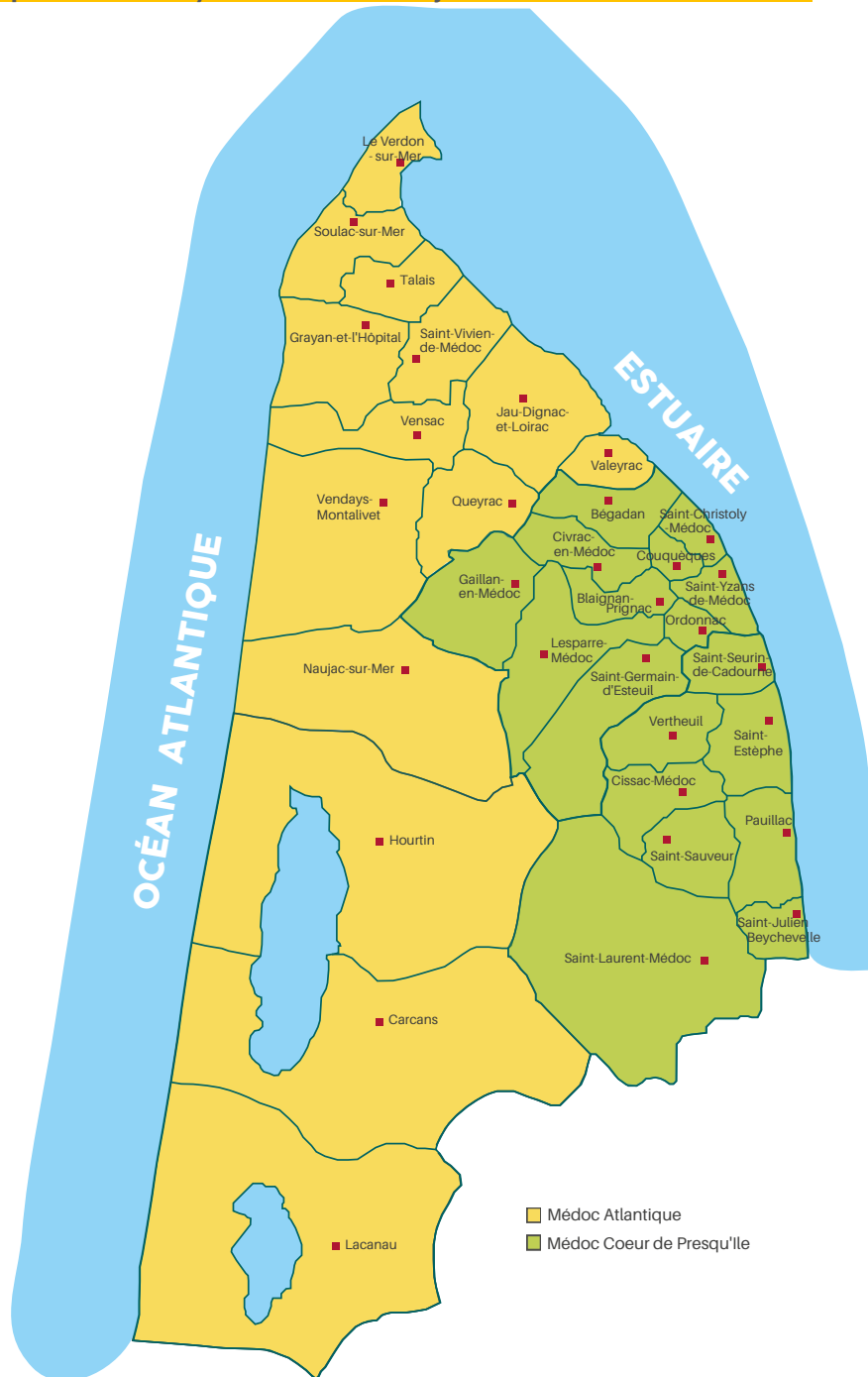


Rapport 2025 d'activité





Le Syndicat Médocain pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (**Smicotom**) rassemble **32 communes du Nord Médoc**, réparties au sein de deux communautés de communes : **Médoc Atlantique** et **Médoc Cœur de Presqu'île**.

Le syndicat assure la gestion complète des déchets du territoire :

- Collecte en porte-à-porte des emballages, des déchets alimentaires et des ordures ménagères résiduelles (SEMMGED) ;
- Collecte du verre en points d'apport volontaire ;
- Collecte en points d'apport volontaire pour les emballages et les ordures ménagères ;
- Gestion des déchèteries ;
- Transfert vers les centres de tri ;
- Compostage des déchets organiques ;
- Enfouissement des déchets non recyclables.

Face aux enjeux réglementaires, des missions connexes se sont incrémentées. Aussi le syndicat a intégré d'autres missions :

- Sensibilisation à la réduction et au tri des déchets ;
- Optimisation du réemploi via La Recyclerie.

SOMMAIRE

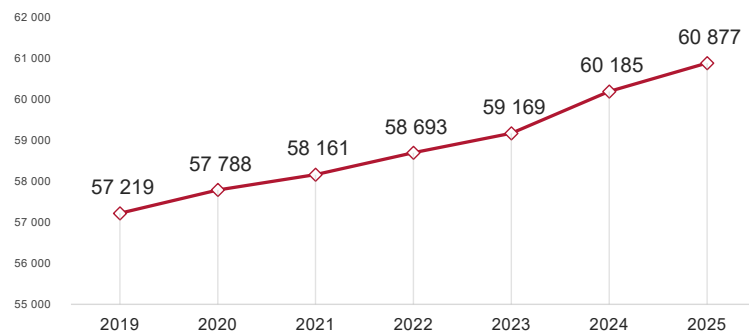
01	• POPULATION ET HABITAT	• P 02
02	• ORGANISATION HUMAINE ET TECHNIQUE	• P 03
03	• LA COLLECTE DES DÉCHETS :	
	À DOMICILE ET EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	• P 04
	EN DÉCHÈTERIE	• P 08
	LE SOUTIEN À LA COLLECTE	• P 10
	DES PROFESSIONNELS	• P 11
04	• LE TRAITEMENT DES DÉCHETS :	
	LE QUAI DE TRANSFERT DES RECYCLABLES	• P 12
	LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE	• P 13
	LE CENTRE DE STOCKAGE	• P 14
	COLLECTE SPÉCIFIQUE POUR TRAITEMENT SPÉCIFIQUE	• P 15
05	• VALORISATION	• P 16
06	• LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :	
	LA PRÉVENTION	• P 18
	L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : RÉEMPLOI, LA RECYCLERIE	• P 20
07	• LA COMMUNICATION	• P 22
08	• L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL	• P 23
09	• LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS	• P 24
10	SYNTHÈSE DÉCHETS	• P 25

01. POPULATION & HABITAT

02

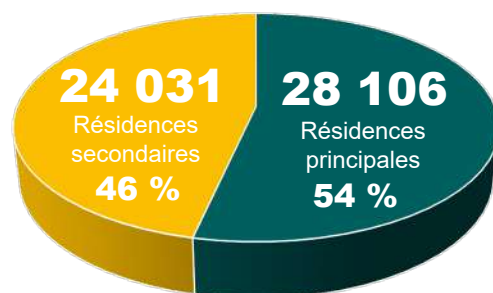
POPULATION PERMANENTE

60 877
habitants



HABITAT

55 230
logements
dont les logements
vacants

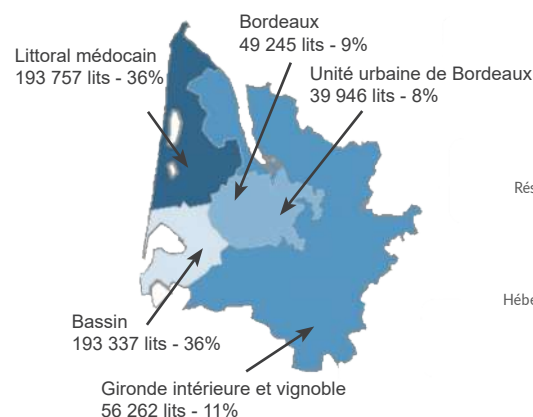


L'ensemble des données de ce rapport est évalué sur la base de la population pondérée (DGF) = population permanente + 1 habitant par résidence secondaire soit pour 2025 =

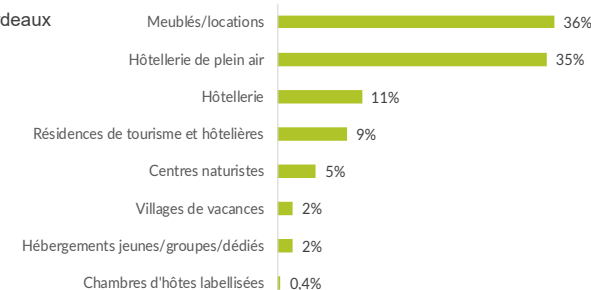
84 908 habitants

POPULATION TOURISTIQUE

La population touristique représente plus de 500 000 lits en hébergements marchands en Gironde. Les locations constituent le premier hébergement marchand devant les campings et l'hôtellerie. Le littoral médocain partage le podium avec le Bassin en terme de lits touristiques.



Répartition des lits marchands par catégorie en 2019

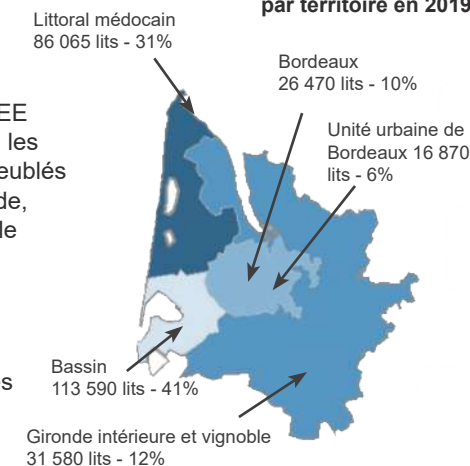


Répartition des lits touristiques par territoire en 2019

Les résidences secondaires sont définies par l'INSEE comme des logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés (ou à louer) pour les séjours touristiques. En Gironde, cela représente 274 575 lits dont plus de 30 % sur le littoral Médocain.

La forte attractivité du littoral médocain impacte énormément la production de déchets que ce soit pour les longs séjours ou les visites à la journée des habitants du périmètre départemental.

Répartition des lits en résidence secondaire par territoire en 2019



02. ORGANISATION HUMAINE ET TECHNIQUE

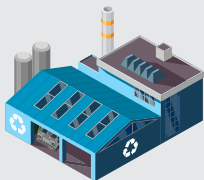
UNE MISSION, DEUX STRUCTURES



Établissement public

48 agents permanents
16 agents non permanents

9 déchèteries
1 recyclerie



1 quai de transfert
des recyclables
1 plateforme de compostage
1 centre de stockage des déchets



Société publique locale qui assure la collecte des déchets en porte à porte et en apport volontaire sur l'ensemble du territoire pour le compte du syndicat.

de 48 employés hors saison (ETP)
à 55 employés (ETP) en saison estivale

17 bennes hors saison
24 bennes saison estivale
+ 2 camions grues
pour la collecte du Verre



HISTORIQUE ET MOMENTS CLÉS

03

2024 : Passage de la collecte en C0,5 pour les OMR et en C1 pour les bacs jaunes et verts. Inauguration du nouveau Centre de tri TriGironde SPL.



2023 : Extension des consignes de tri au niveau national : Tous les emballages se trient et papiers se recyclent !

2021 : Mise en place du Pass déchèterie, accès réglementé par QR code.

2020 : Installation de panneaux photovoltaïques sur les anciens casiers d'enfouissement. Mise en place des premières colonnes d'apport volontaire pour les OMR et les emballages et papiers.

2019 : Arrêt du centre de tri. Arrêt de la collecte du verre en porte-à-porte, passage en apport volontaire.

2017 : Création de la Recyclerie.

2011 : Transformation de la SEM en Société Publique Locale (SPL).

2004 : Mise en service du centre de tri à Saint Laurent Médoc. Et création de la SEMMGED (Société d'Économie Mixte à l'origine).

2003 : Fin du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par broyage et fermentation lente.

2000 : Lancement de la collecte sélective en porte-à-porte.

1996 à 1998 : Création des 9 déchèteries du territoire.

1990 : Mise en service du centre de traitement des DMA par broyage et fermentation lente.

Décembre 1986 : Création du Smicotom.

03. LA COLLECTE DES DÉCHETS

04

À DOMICILE ET EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

LA SOCIÉTÉ DE COLLECTE



La SEMMGED, société publique locale créée par le Smicotom, assure la collecte des déchets à domicile et sur les points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire pour le compte du syndicat.

Les ménages du territoire Smicotom sont dotés de 3 bacs :

- bac pour les emballages et le papier (bac à couvercle jaune),
- bac pour les déchets alimentaires (bac vert). Il est fourni avec un bioseau et des sacs compostables. La dotation est fixée à 6 rouleaux de sacs compostables par foyer et par an (récupérables en mairie).
- bac pour les ordures ménagères résiduelles

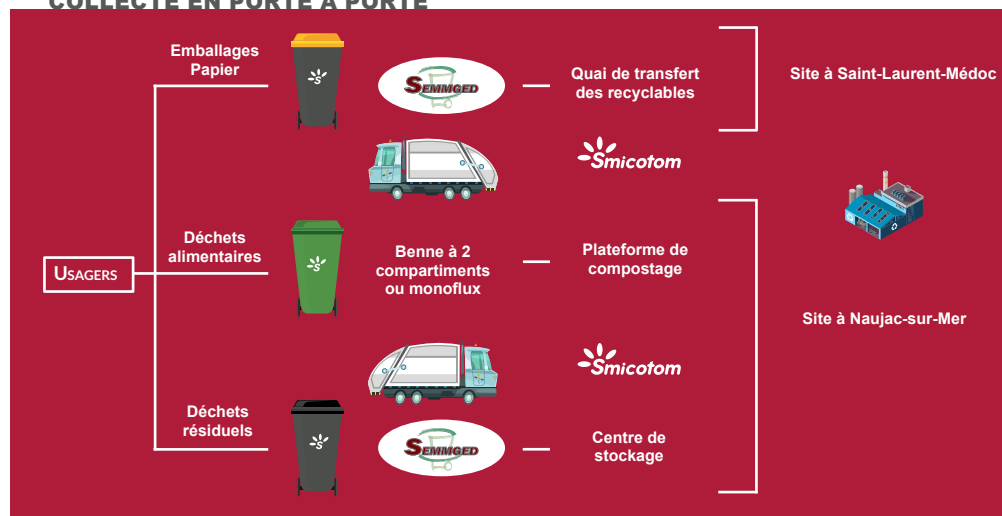
(OMR) (bac noir).

La collecte des déchets s'effectue notamment grâce à des bennes bi-compartmentées qui permettent de collecter 2 flux de déchets simultanément.

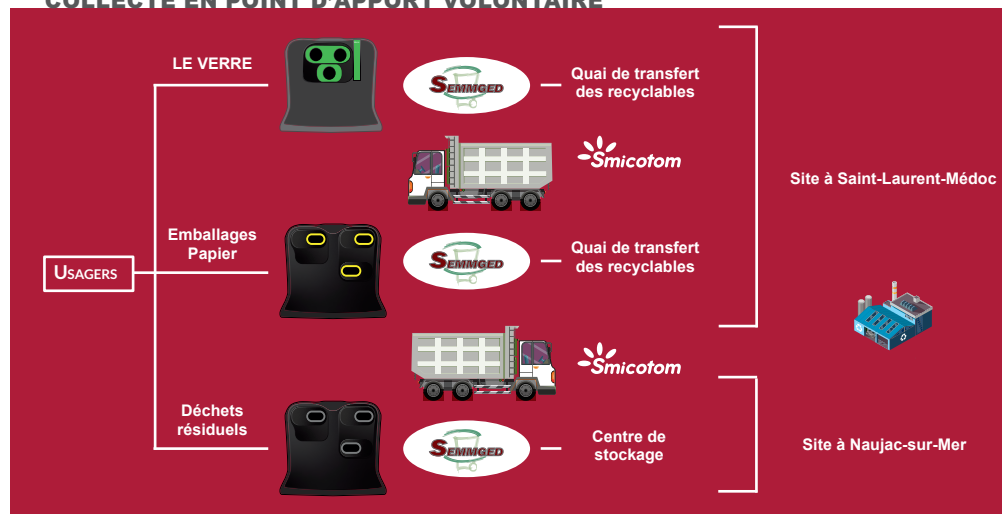
De plus, la SEMMGED effectue la collecte de plus de 500 bornes à verre dispatchées sur le territoire et des points d'apport volontaire pour les Ordures Ménagères Résiduelles et les emballages installés dans l'hyper centre de Pauillac en 2020 et 2025, l'hyper centre de Lesparre Médoc et Montalivet en 2022, Lacanau Océan depuis l'été 2024 et Carcans Maububuisson depuis 2025.

LA COLLECTE À DOMICILE ET DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE EN PORTE À PORTE



COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

La collecte des déchets a été établie en respectant des données démographiques liées à la densité de population afin d'optimiser les déplacements. Les densités de population suivent la typologie du territoire. Ainsi, deux zones ont été distinguées : urbaines, semi-urbaines et rurales ET touristiques.

En 2025, la fréquences de collecte en C0,5 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a été étendue aux zones urbaines et semi-urbaines.

POUR LES MÉNAGES

Communes	Contexte	Alim/Emb-pap	OMR
		Fréquence	Fréquence
Carcans, Hourtin, Lacanau, Le Verdon-sur-Mer, Soulac-sur-Mer et Montalivet (uniquement en juillet et août)	Touristique	1 fois par semaine	1 fois par semaine
Communes	Contexte	Alim/Emb-pap	OMR
		Fréquence	Fréquence
Bégadan, Blaignan, Cissac-Médoc, Civrac-en-Médoc, Couquègues, Gaillan-en-Médoc, Jau Dignac-et-Loirac, Lesparre Médoc, Naujac-sur-Mer, Ordonnac, Pauillac, Prignac-en-Médoc, Queyrac, St-Christoly-Médoc, St Estephe, St-Germain-d'Esteuil, St-Julien Beychevelle, Saint-Laurent Médoc, St-Sauveur, St-Seurin de Cadourne, St Vivien de Médoc, St-Yzans-de-Médoc, Talais, Valeyrac, Vensac, Vertheuil, et Vendays.	Urbain, Semi-urbain, Rural	1 fois par semaine	1 fois tous les 15 jours

POUR LES PROFESSIONNELS SUR LES COMMUNES TOURISTIQUES EN PÉRIODE ESTIVALE

Communes	Contexte	OMR	Emb/Pap
		Fréquence	Fréquence
Lesparre-Médoc, Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Vivien-de-Médoc, Talais	Peu touristique	2 fois par semaine	1 fois par semaine
Grayan-et-L'Hôpital (bourg), Naujac-sur-Mer, Vensac	Touristique	3 fois par semaine	1 fois par semaine (2 fois pour quelques professionnels)
Carcans, Hourtin, Lacanau, Le-Verdon-sur-Mer, Soulac-sur-Mer, Vendays bourg et Montalivet	Très touristique	7 fois par semaine	1 fois par semaine pour les commerces 2 fois par semaine pour les hébergements (3 fois pour les campings)
Grayan et L'Hôpital (Le Gulp), Naujac-sur-Mer (Le Pin Sec)	Très touristique	7 fois par semaine	3 fois par semaine

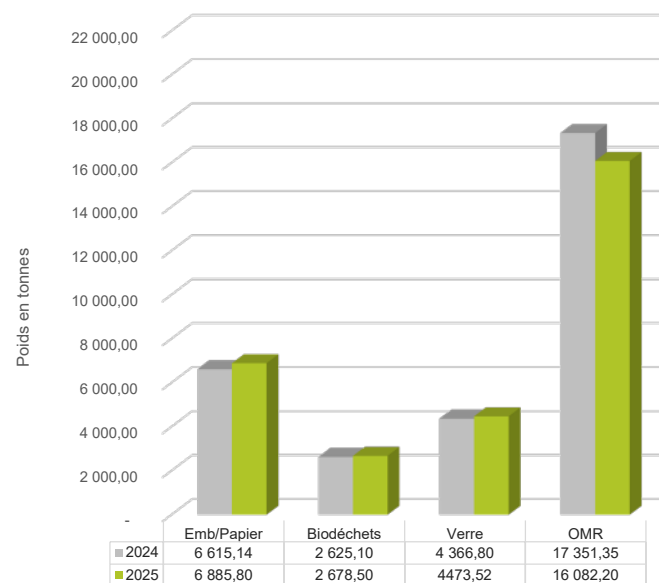
LA COLLECTE À DOMICILE ET DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

05

	OMR	Déchets alimentaires	Emb-Pap	Verre	Total	% valorisable
Janvier	990,85	168,80	497,12	261,36	1 918,13	48 %
Février	885,85	181,65	429,32	187,54	1 684,36	47 %
Mars	977,15	216,20	446,30	255,66	1 895,31	48 %
Avril	1 164,20	270,55	548,52	256,12	2 239,39	48 %
Mai	1 249,10	261,75	553,20	378,82	2 442,87	49 %
Juin	1 491,05	218,35	550,78	388,60	2 648,78	44 %
Juillet	2 182,20	254,35	779,54	709,80	3 925,89	44 %
Août	2 594,50	239,30	817,88	855,96	4 507,64	42 %
Septembre	1 514,75	228,60	607,48	431,28	2 782,11	46 %
Octobre	1 085,90	235,75	551,06	284,14	2 156,85	50 %
Novembre	922,90	202,50	456,16	287,14	1 868,70	51 %
Décembre	1 023,75	200,70	501,70	177,10	1 903,25	46 %
PAV Déchèterie			146,74			
TOTAL tonnes	16 082,20	2 678,50	6 885,80	4 473,52	30 120,02	47 %
TOTAL/hab	191 kg/hab	32 kg/hab	82 kg/hab	53 kg/hab	359 kg/hab	
TOTAL/foyer	296 kg/foyer	49 kg/foyer	127 kg/foyer	82 kg/foyer	554 kg/foyer	

En 2025, nous observons une légère augmentation des flux recyclables et valorisables. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) diminuent de façon plus marquée.

Ces résultats peuvent traduire une appropriation progressive des consignes, soutenue par la diffusion de l'information et la mise en oeuvre de la réduction de fréquence de collecte des OMR à Lesparre, Pauillac, Vendays et Grayan et L'Hôpital au 1^{er} janvier 2025.



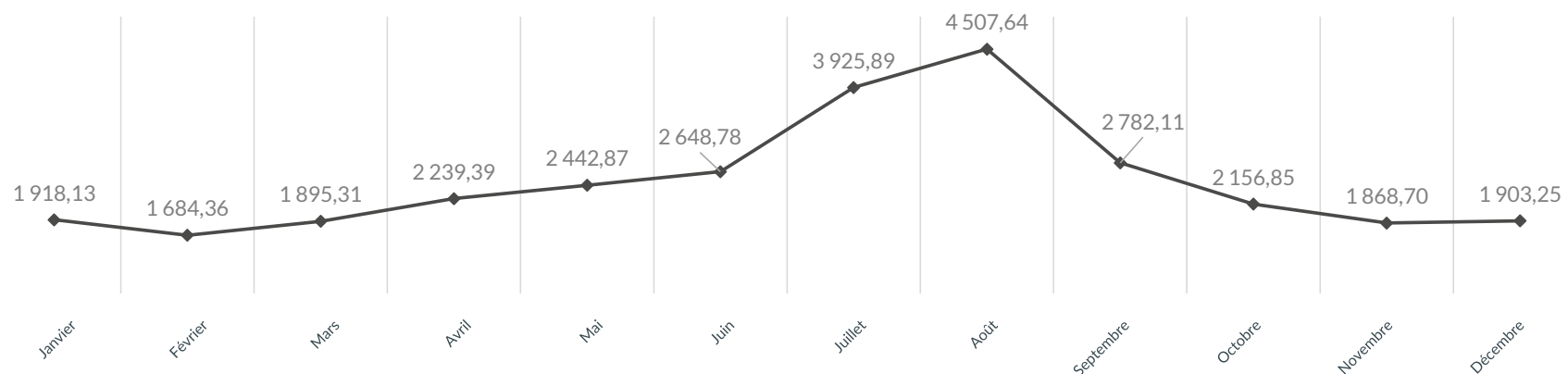
+ 4,09 %

+ 2,03 %

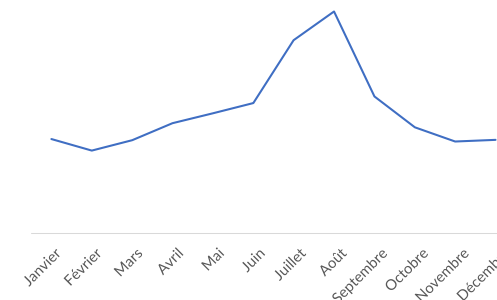
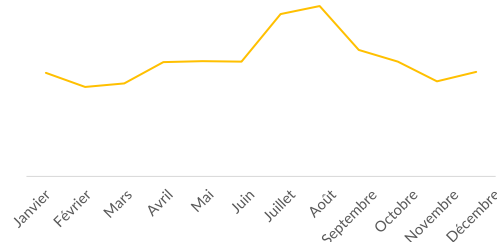
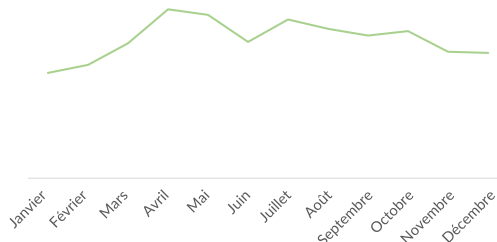
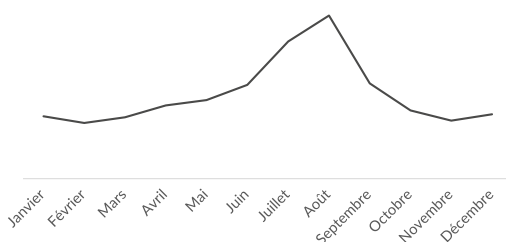
- 7,31 %

COURBE GLOBALE DE PRODUCTION DE DÉCHETS PAR MOIS (COLLECTE EN PORTE À PORTE)

La caractéristique touristique et commerciale du littoral induit des variations dans les tonnages collectés.



COURBE DE PRODUCTION DE DÉCHETS PAR FLUX ET PAR MOIS (TENDANCE DES MOUVEMENTS)



Les flux d'OMR, d'emballages/papiers et de verre présentent une saisonnalité marquée, avec une hausse en période estivale.

Les biodéchets suivent une dynamique différente, avec un pic au printemps lié aux apports de tontes (en quantités limitées). La période estivale n'entraîne pas d'augmentation notable, les établissements touristiques n'étant pas équipés de bacs dédiés.

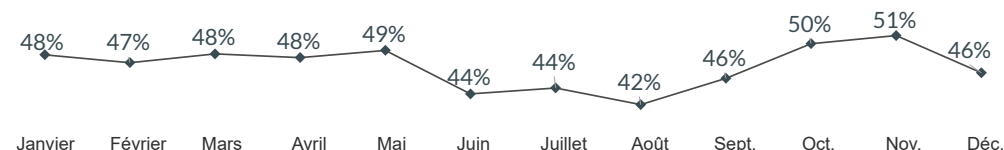
TONNAGES COLLECTÉS PAR COMMUNE

	OMR	Alim	Emb-Pap	Verre	Total	% valorisable
Begadan	141,95	41,75	86,18	/	269,88	47 %
Blaignan	78,35	17,65	49,74	/	145,74	46 %
Carcans	1 145,55	141,9	343,34	/	1 630,79	30 %
Cissac M	281,6	122,6	232,6	/	636,80	56 %
Civrac M	92,25	28	64,12	/	184,37	50 %
Couquèques	35,9	11,6	32,78	/	80,28	55 %
Gaillan M	364,95	116,05	242,82	/	723,82	50 %
Grayan et L'H	252,15	84,65	155,94	/	492,74	49 %
Hourtin	1 193,55	229,5	464,3	/	1 887,35	37 %
Jau Dignac L	126,65	47,5	92,86	/	267,01	53 %
Lacanau	3 017,3	238,15	831,72	/	4 087,17	26 %
Le Verdon M	671,8	14,7	193,23	/	879,73	24 %
Lesparre M	1 018,95	263,55	537,24	/	1 819,74	44 %
Naujac M	186,3	49,6	123,56	/	359,46	48 %
Ordonnac	71,75	19,15	46,92	/	137,82	48 %
Pauillac	1 022,35	158,5	385,2	/	1 566,05	35 %
Queyrac	157,2	69,45	155,98	/	382,63	59 %
Soulac M	1 632,45	129,35	449,13	/	2 210,93	26 %
St Christoly M	39,35	12,85	36,1	/	88,30	55 %
St Estephe	263,95	71,85	159,86	/	495,66	47 %
St Germain d'E	176,7	50,95	115,56	/	343,21	49 %
St Julien B	102,45	34,5	64,9	/	201,85	49 %
St Laurent M	603,85	198,6	425,74	/	1 228,19	51 %
St Sauveur	169,35	42,8	120,04	/	332,19	49 %
St Seurin de C	112,45	30,15	74,16	/	216,76	48 %
St Vivien M	330,65	87,45	180,34	/	598,44	45 %
St Yzans M	41,4	16	36,04	/	93,44	56 %
Talais	143,5	36	82,26	/	261,76	45 %
Valey rac	83,95	21,55	57,14	/	162,64	48 %
Vendays M	997,65	194,75	415,24	/	1 607,64	38 %
Vensac	181,3	49,25	121,1	/	351,65	48 %
Vertheuil	179,65	45,45	148,86	/	373,96	52 %
Bornes Apport volontaire	959,7	2,70	169,48	4 473,52	5 605,40	83%
Le Gulp	117,15	/	21,92	/	139,07	16 %
Le pin sec	88,15	/	22,66	/	110,81	20 %

En rouge sont indiqués les taux de valorisation en diminution par rapport à 2024.

En vert sont indiqués les taux de valorisation en augmentation par rapport à 2024.

ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION EN PORTE À PORTE



On appelle taux de valorisation la part des déchets recyclables ou valorisables par rapport à la quantité totale de déchets collectés.

On remarque que le taux de valorisation diminue lorsque la production touristique augmente.

SYNTHÈSE COLLECTE



30 120,02 tonnes
de déchets collectés
soit **359 kg/habitant**
(-10 kg/habitant)
ou **554 kg/foyer**
(-16 kg/foyer)

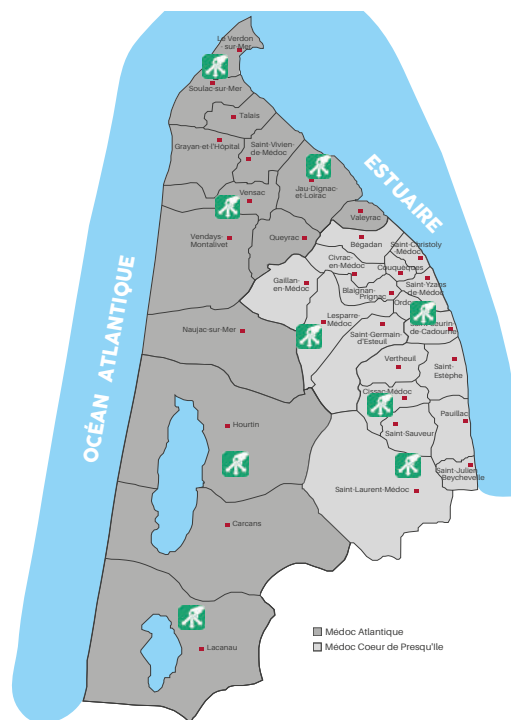


643 063 km parcourus
5 264 tournées de collecte
34 276 heures de collecte



Coût de la collecte
5 914 688 €

Les déchèteries sont gérées par des gardiens. Leur rôle est d'accueillir, contrôler les entrées, orienter les usagers et commander les enlèvements des caissons de déchets auprès du service de transport. Leur présence est essentielle à la qualité et la gestion de la quantité de déchets.



L'accès aux déchèteries est autorisé sur la présentation d'un QR Code d'identification du foyer. La réglementation de l'accès s'articule autour d'un quota par type de véhicule.

Déchets verts		Cartons		Résiduels		Débris et gravats		Bois		Articles de bricolage et jardinage		Articles de sports et de loisirs		Radiographies		Lampes et néons		Bouchons en liège		Huile de vidange		Huile alimentaire		Piles		Batteries		Plastiques		Menuiseries		Plâtres		Déchets dangereux		Déchets électriques et électroniques		Métaux		Mobilier		Jouets		Textile			
Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom		Transport Smicotom			
Traitement Smicotom		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées		Transport et traitement structures privées	
Sarrazy		EGGER Ecomaison		Ecologic Envie 2E		Ecologic		Recycli'M		Ecosystem		Agir Cancer Gironde		Veolia		Suez organic		Corepile VOLTA		Decons		Valobat		Valobat		Valobat		Pena		Ecologic Envie 2E		Decons		Ecomaison		Ecomaison		Actifrip									

LES QUANTITÉS DÉPOSÉES EN 2025

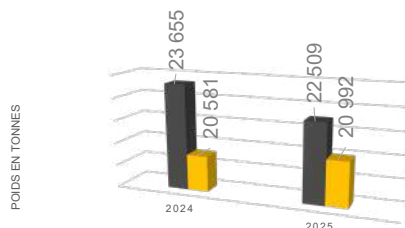
09

Tonnages	2024	2025	Écart en tonnes
Encombrants	3 074,10	1 517,07	- 1 557,03
Déchets verts	8 367,25	7 699,25	- 668,00
Ferrailles	1 479,07	1 429,73	- 49,34
Cartons	462,94	452,34	- 10,60
Gravats	3 706,60	3 686,90	- 19,70
Bois	3 298,38	290,40	
Bois multi REP	-	4 046,87	
Huiles alimentaires	6,96	7,19	0,23
Huiles de vidange	44,50	45,09	0,59
Piles	6,64	5,09	- 1,55
Batteries	32,03	33,37	1,34
DMS (déchets dangereux)	153,22	178,69	25,47
Radiographies	0,46	0,32	- 0,14
Lampes Néons	1,93	0,99	- 0,94
DEEE + cartouches imprimante	927,63	935,98	8,35
Textiles	451,86	420,01	- 31,85
Bouchons en liège	1,00	0,00	- 1,00
Articles de la maison (hors Recyclerie)	1 382,24	972,57	- 409,67
Articles de sports et loisirs	23,47	77,38	53,91
Articles de bricolage et jardin	7,93	24,82	16,89
Plastiques	150,19	310,00	159,81
Menuiseries	9,27	51,30	42,03
Plâtres	55,47	299,73	244,26
Jouets	11,98	16,33	4,35
Laine de roche à Naujac	0,35	0,00	- 0,35
Laine de verre à Naujac	0,00	0,00	0,00
Polystyrène (nouveau flux 2025)	-	8,00	
Total	23 655,47	22 508,81	- 1 146,66

Le Smicotom autorise (après demande d'autorisation écrite) les particuliers à déposer certains déchets au centre de stockage à Naujac-sur-Mer lorsque le volume de déchets est très élevé ou lorsque le véhicule ne passe pas sous le portique de la déchèterie. Aussi, les données en tiennent compte. Pour 2025 cela représente 203,34 tonnes.

en 2025 ...

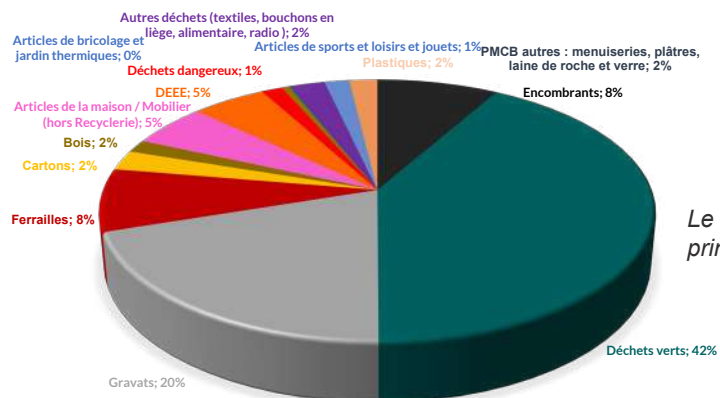
- première année pleine pour la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB);
- collecte des menuiseries étendue à toutes les déchèteries;
- mise en place de la collecte des polystyrènes en déchèterie dès juin.



■ Tonnage total	2024	2025
■ Tonnage valorisé	20 581	20 992

L'apport de déchets en déchèterie a légèrement diminué. Cependant, les tonnages valorisables ont considérablement augmentés.

Le flux des déchets verts reste le flux principal.



RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE PAR TYPOLOGIE

FRÉQUENTATION EN 2025

Déchèteries	2023	2024	2025	dont Particuliers Pros	
Cissac-Médoc	12 557	12 664	12 901	12 435	466
Hourtin	22 739	25 535	23 377	22 341	1 036
Jau-Dignac-et-Loirac	10 459	12 154	12 469	12 223	246
Lacanau	28 672	31 490	34 536	32 809	1 727
Lesparre-Médoc	26 641	26 073	30 644	29 625	1 019
Le Verdon-sur-Mer	22 853	30 350	26 915	25 837	1 078
Ordonnac	5 853	6 954	6 645	6 404	241
Saint-Laurent-Médoc	16 446	19 082	20 306	19 307	999
Vensac	22 468	24 764	24 368	23 526	842
Total	168 688	189 066	192 161	184 507	7 654
Poids moyen / visiteur	124 kg	125 kg	117 kg		
Poids moyen / foyer	389 kg	435 kg	414 kg		

PASS DÉCHÈTERIES

Proportion de passages à 1 crédit	84,9%
Proportion de passages à 2 crédits	12,2%
Proportion de passages à 4 crédits	2,7 %
Proportion de passages à 8 crédits	0,2
Nombre de pass avec aucun crédit utilisé	0,05 %
Nombre entre 1 et 10	75,1 %
Nombre entre 11 et 22	19,9 %
Nombre entre 23 et 32	4,8 %
Nombre ayant dépassé les 32 crédits	0,24 %
Nombre moyen d'utilisations des crédits	6,3

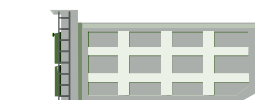
Nombre de Pass actifs au 31/12/2025	40 666
dont particuliers	39 213
dont professionnels	1 453
Nombre de logements (INSEE)	55 230
Taux d'équipement d'un pass	74 %

96 % des usagers sont en dessous des 22 crédits de passage.

SYNTHÈSE DÉCHÈTERIE



192 161 visites



265 kg/habitant
de déchets produits
(-17 kg/habitant)



Coût de fonctionnement
(déchèteries et transport)
1 671 272 €

LE SOUTIEN À LA COLLECTE

LA GESTION DES BACS DE COLLECTE

La gestion des bacs de collecte est réalisée en régie. Le Smicotom gère un parc de 45 874 bacs noirs (OMR), 46 343 bacs jaunes (Emballages/Papier) et 29 472 bacs verts (déchets alimentaires) soit

121 689 bacs sur son territoire.

Les interventions sur les bacs sont de différents ordres :

- livraisons maisons neuves;
- opérations de remplacement (bacs cassés, changements de dotation, restitutions bacs non utilisés);
- opérations de maintenance (remplacements de couvercles et roues).

Types d'interventions	en 2025
Livraisons maisons neuves	244
Opérations de maintenance de bacs	1 698
Opérations de remplacements de bacs (bacs cassés, changement de dotation, restitution bacs non utilisés)	4 123
Recupérations de bacs/maintenance à l'accueil de Saint-Laurent	95
Total interventions	12 225

LA GESTION DE LA RELATION À L'USAGER

Au delà des appels téléphoniques, les démarches pour les usagers sont facilitées par des formulaires sur le site internet et l'application «Smicotom - l'info déchets».

Le Service Relation à l'utilisateur a géré 2 750 demandes par formulaire.

	Particuliers	Professionnels
Demandes de bacs ou réparations	1 393	40
Réclamations	235	
Incidents de collecte	241	
Refus de collecte	62	
Autres	523	
Signalements emménagement ou déménagement	242	
Formulaire Redevance Spéciale du site web		14
	2 696	54

LA GESTION DES ERREURS DE TRI ET INCIDENTS DE COLLECTE

Gestion des refus de collecte référencés par la société de collecte	Quantité	Gestion des incidents de collecte référencés par la société	Quantité
Nombre total de refus signalés	2 952	Problèmes de stationnement	32
dont erreurs de tri	2 853	Travaux	14
dont bacs tassés	116	Passage impossible (élagage en cours ...)	4
dont bacs non conformes	50	Bacs non sortis	7
		Raison non identifiée	89
		Bacs signalés cassés avant la collecte	94
		Bacs cassés pendant la collecte	5
		TOTAL	245
Traitement des refus	Quantité	Réclamations réceptionnées par les usagers	Quantité
Refus traités	2 153	Nombre d'oubli de collecte	1 006
dont eu en ligne	409		
E-mail envoyé	1 166		
dont message téléphonique	578		
Traitement non abouti : pas de numéro de téléphone, mauvais numéro, pas de messagerie).	799		

LA GESTION DES ERREURS DE TRI : UN IMPÉRATIF QUALITATIF ET FINANCIER

Le Smicotom n'est pas simple pourvoyeur de déchets. Au delà des obligations réglementaires, il doit répondre à des impératifs qualitatifs liés à la stratégie de traitement des déchets.

D'une part, le coût :

Tout déchet a un coût de collecte et de traitement. Un déchet jeté dans le mauvais bac va, de fait, engendrer un surcoût de traitement sous forme de pénalités par le repreneur et de facturation de la réorientation du déchet mal jeté.

D'autre part, la quantité :

Le Smicotom a obtenu l'autorisation d'exploiter son centre de stockage jusqu'en 2035 mais avec l'obligation de réduire les

déchets enfouis de 50% à partir de 2025. Si nous ne parvenons pas à réduire nos déchets et à les trier correctement, tous les tonnages au dessus des 17 500 tonnes produits annuellement doivent être réorientés vers d'autres traitements beaucoup plus coûteux à la charge du Smicotom (transport + incinération).

La qualité du tri est donc essentielle. C'est pourquoi le service de collecte assure un contrôle qualitatif du tri avant de collecter les bacs. En cas de déchet non conforme, il appose un refus de collecte sur le bac, le caractérise et le transmet au service Accueil et Maintenance qui contacte les usagers pour rappeler les consignes de tri.

LA COLLECTE DES PROFESSIONNELS

LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

Le Smicotom propose aux professionnels d'accéder au service du porte à porte permettant la prise en charge des déchets assimilés à ceux des ménages. Ce service est régi par un système de facturation spécifique appelé redevance spéciale.

En plus du service au porte à porte, le Smicotom permet aux professionnels d'accéder aux sites de traitement.

- EN PORTE À PORTE

Type de professionnels sous redevance	Nombre d'établissements
Collectivités, établissements publics	77
Grandes et moyennes surfaces	29
Restaurants	197
Campings	61
Villages - Colonies de vacances	16
Autres activités	549
Total	929

LA CONTRIBUTION DES PROFESSIONNELS POUR L'ACCÈS À LA COLLECTE EN PORTE À PORTE : LA REDEVANCE SPÉCIALE

Le Code de l'Environnement précise que les professionnels sont responsables devant la loi des déchets produits par leurs activités et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, et valorisés ou éliminés.

La responsabilité est portée par ce que l'on appelle la Redevance Spéciale.

Elle a pour objectif de financer le service public rendu aux professionnels et d'établir ainsi une équité entre les usagers : les professionnels doivent participer à hauteur du service rendu, contrairement aux ménages, qui paient ce service uniquement au travers des impôts locaux.

L'institution de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du

13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT).

La collecte des professionnels fonctionne dans les mêmes conditions que celle des particuliers.

Les bacs sont obligatoirement ceux fournis par le Smicotom. Tout autre contenant acheté par d'autres intermédiaires et n'étant pas référencé au Smicotom, n'est pas collecté.

La mise à disposition des bacs est comprise dans le calcul de la redevance, sauf pour les déchets non recyclables qui restent à la charge du redevable.

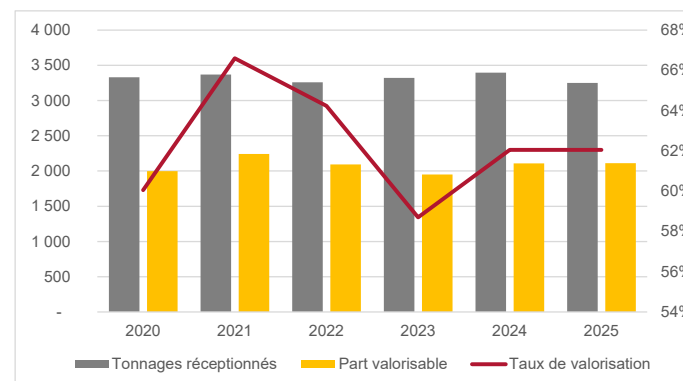
- AU CENTRE DE STOCKAGE ET AU QUAI DE TRANSFERT

Centre de stockage	Tonnages
Cartons	4,70
Déchets industriels banals	275,94
OMR - événementielle	163,85
OMR - CHM	350,85
OMR - Euronat	347,45
Bois hors REP	92,50
Bois REP	569,30
Mobilier	9,80
Gravats	69,70
Déchets verts	885,00
Fer	3,30
REP Plastiques	28,50
Menuiseries	4,00
Plâtres	43,80
Laine de roche	-
Laine de verre	4,6
DEEE	4,3
Total	2 857,59

Quai de transfert	Tonnages
Cartons	101,34
Films plastique	12,34
Emballages/papier	23,70
Emb/papier - CHM	116,64
Emb/papier - Euronat	106,8
Verre	31,72
Total	391,82

Les données de collecte des professionnels en porte à porte ne sont pas quantifiables car elles sont effectuées en mélange avec la collecte des particuliers.

Apparition de nouveaux flux.



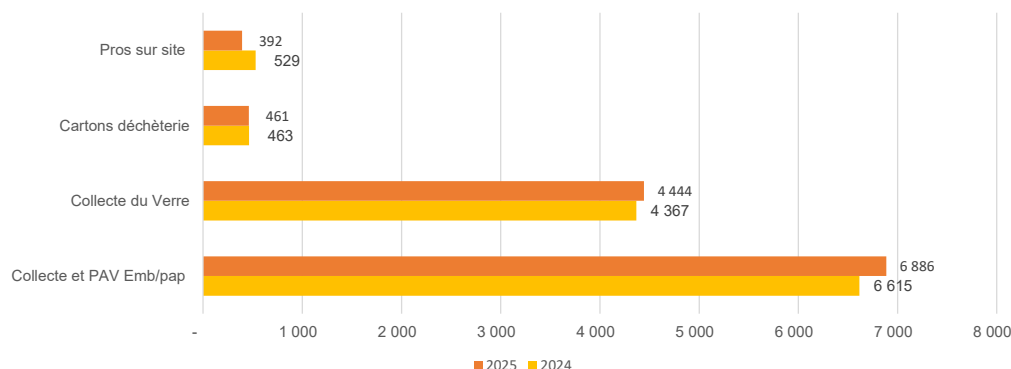
En 2025, le Smicotom a pris en charge sur ses 2 sites de traitement 3 249,41 tonnes de déchets issues d'activités professionnelles identifiables. Parmi les déchets réceptionnés, 2 111 tonnes ont été valorisées dans des filières de recyclage soit 62%.

04. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

12

LE QUAI DE TRANSFERT DES RECYCLABLES

LES DÉCHETS ENTRANTS (EN TONNES)



LES DÉCHETS SORTANTS (EN TONNES)

Matériaux	Poids en 2024	Poids en 2025	Filière
Acier	359,20	325,77	Arcelor Mittal
Aluminium	80,31	63,53	Suez
Petit Aluminium		14,05	Suez
Cartons	2 051,47	1 390,59	Veolia
Cartons déchèteries (1.05)	217,29	295,44	Veolia
Briques alimentaires	54,56	81,36	Paprec
PEHD	219,83	242,93	Paprec
PET	75,90	322,56	Suez
Papier	1 275,68	663,36	Norske skog
Gros de Magasin (GM)		1 077,71	Sabatier
Verre	4 461,08	4 471,14	O.I. Manufacturing
Flux développement souple	293,61	394,09	Citeo Repreneur
Flux développement rigide	228,79	203,25	Citeo Repreneur
Refus de tri	2 030,36	2 389,12	INCINÉRATION
Total	11 348,08	11 934,90	

LES PERFORMANCES PAR MATÉRIAUX (EN KG/HAB)

Matériaux	Smicotom 2025	Département Gironde 2021
Emballages légers (cartons, acier et plastique)	32,57 kg/hab	21 kg/hab
Papier	20,73 kg/hab	16,1 kg/hab
Verre	53,23kg/hab	38 kg/hab
Total	113,63 kg/hab	75,1 kg/hab

La performance par matériaux est calculée à partir des tonnages évacués chez les recycleurs.

Le Smicotom a une performance de recyclage supérieure à la moyenne départementale.



12 182 tonnes
de déchets
réceptionnés sur le
quai de transfert



33 %
de taux de refus
2 389 tonnes
étaient des erreurs
de tri
> réorientation
> pénalités
> surcoût



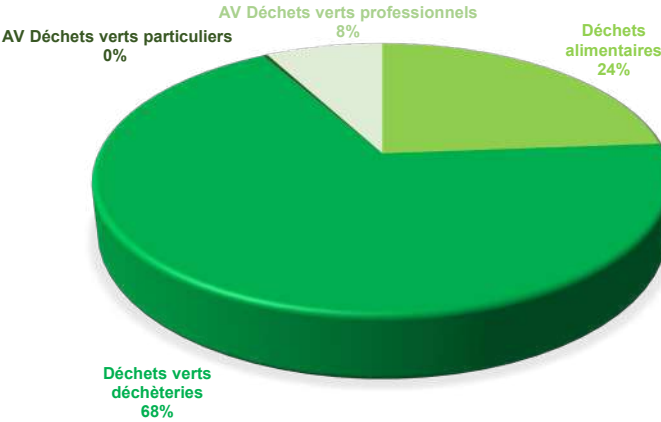
Coût du traitement
2 767 546€

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

LES DÉCHETS ENTRANTS (EN TONNES)

Déchets traités en tonnes	Poids en 2024	Poids en 2025	Ecart
Déchets alimentaires : bac vert ¹	2 625,10	2 678,50	53,40
Déchets verts (déchèteries) ²	8 336,50	7 667,65	- 668,85
Déchets verts Apport Volontaire CET ³	776,70	916,60	139,90
dont particuliers	30,75	31,60	0,85
dont professionnels	745,95	885,00	139,05
Total	11 738,30	11 262,65	- 475,55

¹ le tonnage de la collecte en porte à porte augmenté des collectes spécifiques liées à des événements.
² le tonnage des déchets des déchèteries
³ déchets verts déposés directement sur le site (professionnels + particuliers sous couvert d'une autorisation).



Coût du traitement
340 084 €



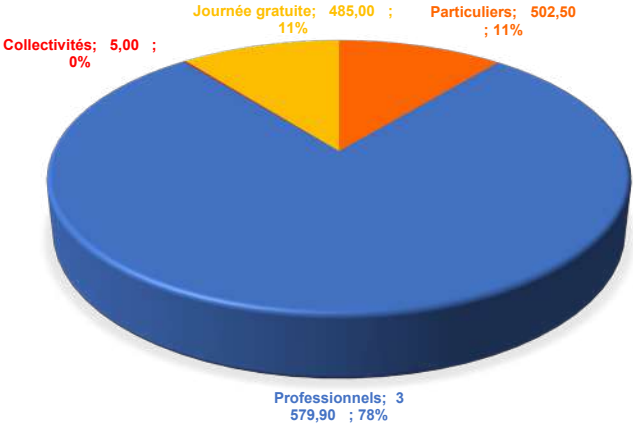
31,55 kg/habitant
48,5 kg/foyer
de déchets
alimentaires

LE PRODUIT ET LES DÉCHETS SORTANTS (EN TONNES)

	Poids en 2024	Poids en 2025
Vente de compost	2 918	4 572
Vente Bois Energie	1 874	1 018
Engazonnement casier	874	-
Refus de criblage bio déchets	37,2	719,6
Refus de criblage déchets verts	862,6	666
Perte de masse de compostage	3 555,2	3 378
Remis en début de traitement	0	-
Estimation du stock au 31/12	2 330	3 409
Total	12 450	13 763

Le refus de criblage de la plateforme de compostage (bois non décomposé) est utilisé comme matériaux de recouvrement dans le centre de stockage. Il est valorisé en étant déposé sur les déchets enfouis (nappage). Il permet de limiter les nuisances olfactives et les envois.

Le compost du Smicotom rencontre du succès auprès des particuliers du territoire mais également des professionnels puisqu'il répond aux exigences des normes européennes.



RÉPARTITION DES ACQUÉREURS DE COMPOST (TONNES, %)

LE CENTRE DE STOCKAGE

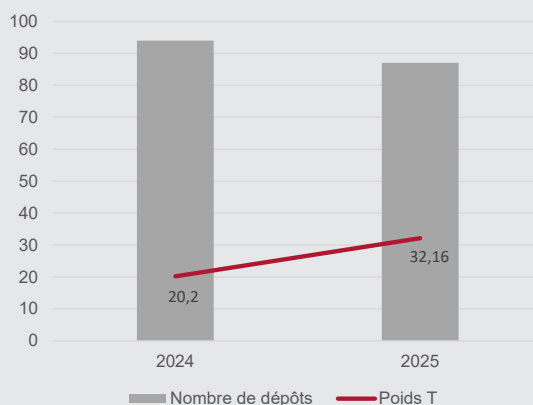
L'AMIANTE

UNE COLLECTE SPÉCIFIQUE POUR UN TRAITEMENT SPÉCIFIQUE

Tous les déchets d'amiante sont des déchets dangereux. Ceux-ci ne peuvent pas être recyclés mais doivent suivre une filière d'élimination adaptée.

Depuis 2022, le Smicotom rend disponible le dépôt d'amiante sur le centre de traitement à **Naujac-sur-Mer** et le quai de transfert à **Saint-Laurent-Médoc** sur demande préalable et prise de rendez-vous.

Ce tri est rendu accessible aux particuliers et professionnels du territoire et aux professionnels effectuant des chantiers sur la zone d'intervention du syndicat.



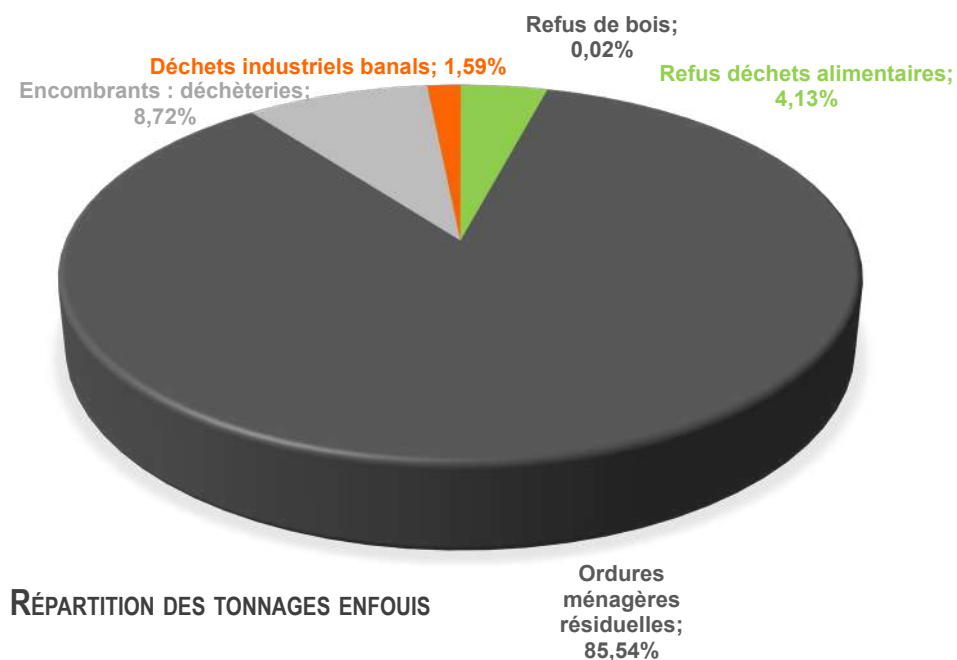
27,47 kg/foyer d'encombrants déposés en déchèterie



**202,90 kg/habitant
312 kg/foyer
de déchets résiduels**

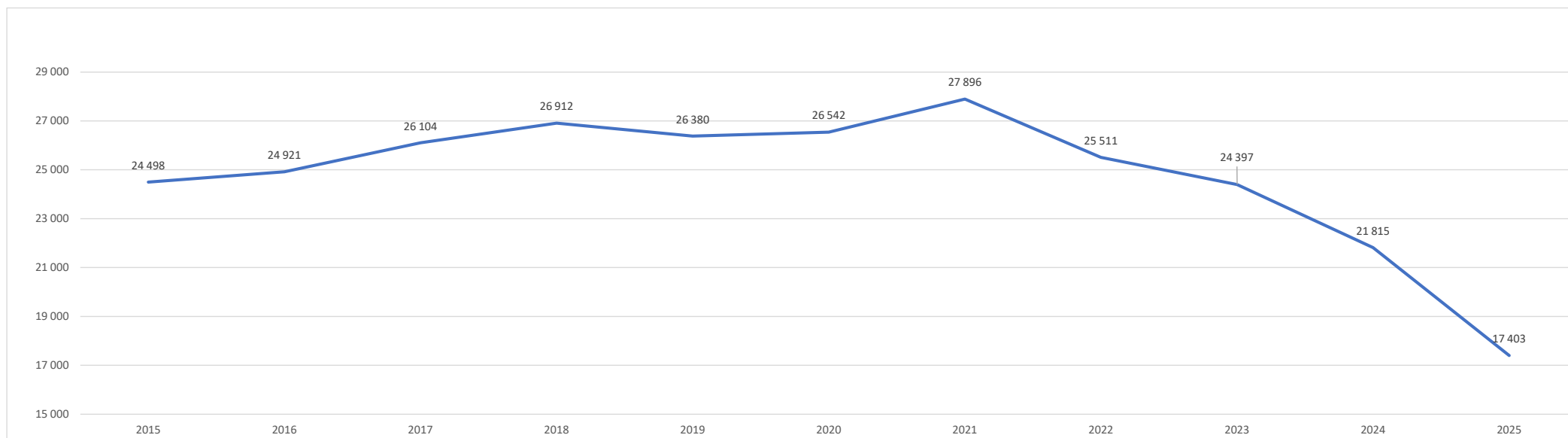
RÉPARTITION DES TONNAGES ENFOUIS (EN TONNES)

Déchets enfouis en tonnes	Poids en 2024	Poids en 2025	Ecart
Refus de déchets alimentaires	37,20	719,60	682,40
Refus bois	8,50	3,50	/
Refus gravats	54,65	-	- 54,25
Refus verre	-	-	-
Ordures Ménagères Résiduelles	18 269,90	14 886,71	- 3 383,19
Encombrants (déchèteries)	3 074,10	1 517,07	- 1 557,03
Déchets industriels banals (Professionnels)	370,15	275,94	- 94,21
Ordures ménagères externalisées	-	2 341,10	2 341,10
Total des tonnages enfouis	21 814,50	19 743,92	- 2 070,58



RÉPARTITION DES TONNAGES ENFOUIS

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS (EN TONNES)



Le Smicotom a une autorisation, par arrêté préfectoral complémentaire en date du 21/10/2019, d'exploiter le site jusqu'en 2035. Toutefois, elle est assortie d'une réduction de capacité d'enfouissement échelonnée. À partir de 2025, elle est limitée à 17 500 tonnes / an. Au delà, le syndicat doit externaliser le traitement des déchets résiduels.

Les stratégies engagées par le Smicotom il y a quelques années portent leurs fruits. L'extension des consignes de tri en 2023, les nouvelles REP des déchèteries en 2023, la réduction de fréquence de collecte des OMR et la généralisation du traitement à la source des biodéchets en 2024 très médiatisée sur le plan national expliquent notamment la descente de cette courbe de tonnages enfouis.

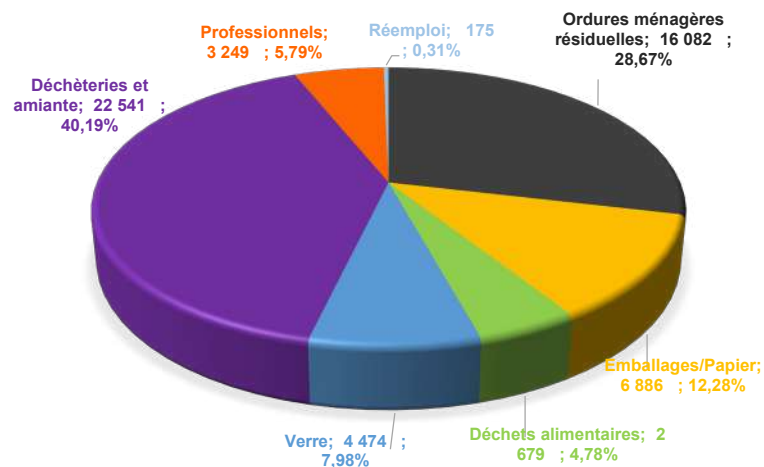
Ces résultats sont satisfaisants. Néanmoins, au vue des capacités de stockage autorisés à partir de 2025, avons été contraints d'externaliser 2 341,10 tonnes en Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

- 23%
de réduction de
l'enfouissement
en 3 ans



Coût du traitement
3 360 962 €

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS (TONNAGES, %)



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

	Performances en kg/hab										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères résiduelles	263	265	271	272	266	262	270	262	239	207	189
Collectes séparées	149	148	152	151	149	146	149	143	148	162	165
Déchèteries	225	239	273	279	305	292	349	286	254	282	265
Total	637	652	696	702	720	700	769	691	641	650	620

RATIO DE PRODUCTION DE DÉCHETS

Ces données ne tiennent pas compte de la production de déchets des activités économiques hors collecte (dépôts des professionnels à Naujac sur Mer et Saint Laurent Médoc).

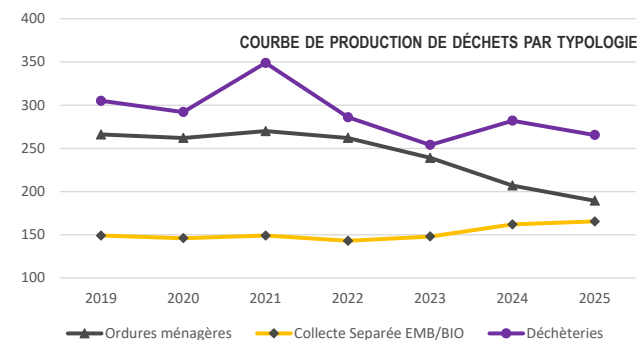
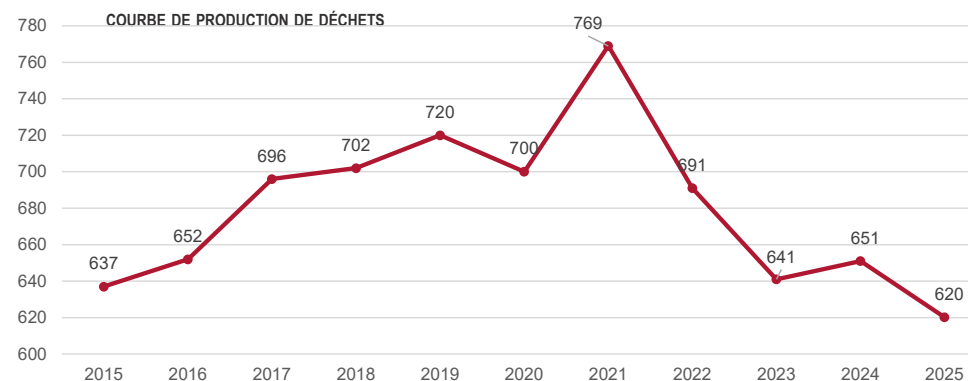
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS PAR TYPE DE COLLECTE

	Performances en kg/hab			
	Nationales (2021)	Régionales (2024)	Départem. (2021)	Smicotom
OMR	246	198	225	189
Collectes séparées ¹	89	108	92	165
Déchèteries	247	336	278	265
Total	582	642	595	620

SYNTHÈSE DES PERFORMANCES PAR FLUX (HORS DÉCHÈTERIES)

	Performances en kg/hab			
	Nationales (2021)	Régionales (2024)	Départem. (2021)	Smicotom
OMR	246	198	225	189
Verre	34	39	36	53
Emballages/Papier	72	63	55	81
Déchets alim.	1	7	1	32
Total	335	307	317	355

¹ collectes séparées : collectes de déchets valorisables (emballages/papiers, verre, déchets alimentaires)
Sources données nationales, régionales et départementales : SINOE



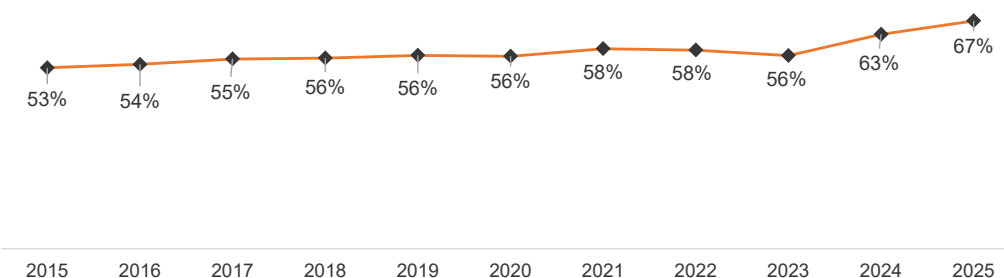
LE TAUX DE VALORISATION

QUANTITATIVEMENT

	OMR	Emb. Papier	Verre	Déchets alimentaires	Déchèteries Amiante	Pros	Réemploi	Total
Tonnages collectés	16 082	6 886	4 474	2 679	22 543	3 249	175	56 087
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	6 886	4 474	2 679	20 993	2 111	175	37 316
Taux de valorisation	0%	100 %¹	100 %¹	100 %¹	93 %	65 %	100 %²	66,5 %

¹ D'un point de vue quantitatif, 100% des collectes sélectives sont dirigées vers une filière de valorisation. Ces déchets sont ensuite traités qualitativement.

² Tonnages collectés et traités



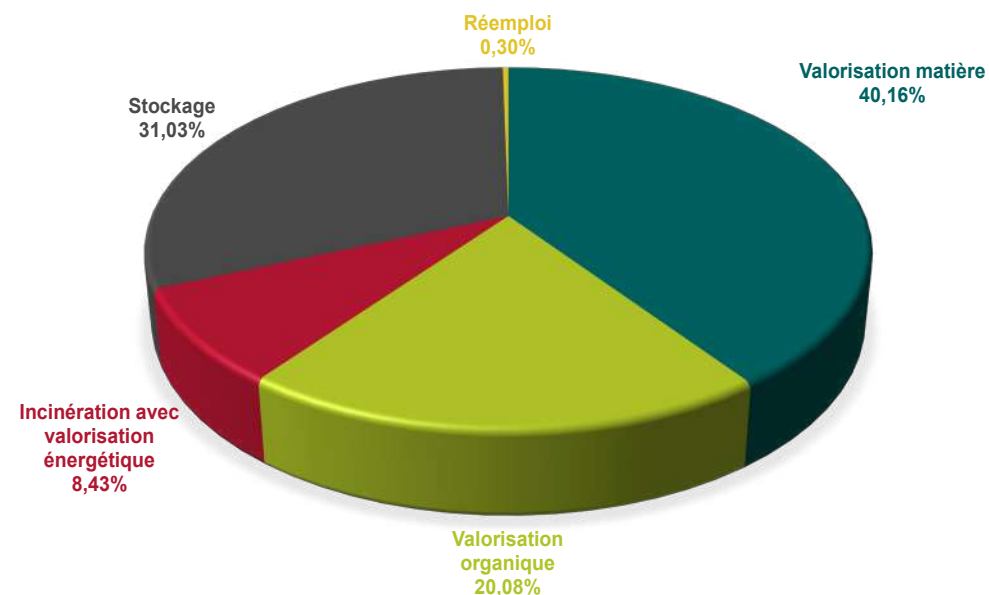
QUALITATIVEMENT

	OMR	Emb. Papier	Verre	Déchets alimentaires	Déchèteries Amiante	Pros	Réemploi	Total
Tonnages collectés	17 351	6 886	4 474	2 679	22 543	3 249	175	56 087
Tonnages valorisés	0	4 779,20	4 474	2 679	20 581	2 111	167,48	34 792
Taux de valorisation	0 %	69 %	100 %	100 %	87 %	62 %	96 %	62 %

Une fois orientées vers les filières de valorisation, les collectes sélectives sont impactées par des refus de traitement.

ORIENTATION DES DÉCHETS COLLECTÉS

Valorisation matière	Valorisation organique	Incinération avec valorisation énergétique	Stockage	Réemploi	TOTAL
22 524	11 263	4 730	17 403	167	56 087



La valorisation matière est le recyclage des plastiques recyclables, papiers, verre, bois, métaux, cartons, ...

La valorisation organique correspond à la valorisation par compostage des déchets de jardin et de cuisine.

La valorisation énergétique correspond à l'incinération des ordures ménagères externalisées ainsi que des refus de tri définis par le centre de tri TriGironde.

Le réemploi est la part, toutes matières confondues, sur laquelle nous avons agi pour éviter l'apparition du déchet grâce à l'exploitation de La Recyclerie. (Les données du réemploi sont présentées dans l'onglet économie circulaire.)

Le stockage correspond à l'enfouissement.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets regroupe l'ensemble des actions visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets, dès la conception des produits jusqu'à leur consommation.

Engagement du Smicotom

Après un premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2015-2020), le Smicotom déploie un nouveau programme pour la période 2021-2026.

Dans ce cadre, le syndicat poursuit un objectif de réduction des déchets en cohérence avec les orientations nationales :

- -15 % de déchets par habitant d'ici 2030 (par rapport à 2010), soit 520 kg/habitant ;
- un objectif intermédiaire de -10 % à l'horizon 2026, soit 550 kg/habitant.

LES ACTIONS ET INDICATEURS DE RÉALISATION DU PLPDMA

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Objectif : sensibiliser les enfants au tri, à la réduction des déchets et à la protection de l'environnement en général de façon ludique.

	Nombre	Effectifs
Animations dans les établissements en 2025	25	481
Visites du centre d'enfouissement en 2025	8	166
Total	33	647

Les animations scolaires, mises en place depuis 2008, connaissent une baisse des demandes d'intervention.

Ce constat met en évidence la nécessité d'adapter les contenus et les outils pédagogiques afin de renouveler l'intérêt des équipes enseignantes.

Historique données globales antérieures	Résultats	
	Nombre	Effectifs
2018	58	1 264
2019	86	2 054
2020	47	1 054
2021	47	1 003
2022	96	1 934
2023	91	1 930
2024	60	1 264

SENSIBILISATION TOUT PUBLIC

Objectif : sensibiliser le consommateur sur les pratiques raisonnées d'achat, de cuisine, de réemploi... et de gestion des déchets.

	Nombre	Effectifs
Nombre de stands montés à l'extérieur	9	/
Visites de sites	4	30
Éco-ateliers	4	26
Sensibilisation Professionnels	5	38
Total	12	58



DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE EN HABITAT PAVILLONNAIRE

Objectifs : proposer une information, des méthodes et techniques aux habitants du territoire afin de favoriser la gestion de proximité de leurs biodéchets ; favoriser la pratique du compostage en facilitant l'acquisition du matériel.

	Q. distribuées	Q. cumulées
2025	172	1 857

SOUTIEN DES ÉCO-MANIFESTATIONS

Objectifs : accompagner les porteurs d'événements dans la gestion des déchets de sa manifestation; apporter un soutien matériel (totems, gobelets, bacs...)

Prêt de Gobelets	Nombre de prêts	Quantité prêtée
2021	4	3 850
2022	19	13 300
2023	19	14 300
2024	28	18 315
2025	34	14 040

Prêt de totems	Nombre de prêts	Quantité prêtée
2021	6	25
2022	13	50
2023	9	36
2024	6	21
2025	16	38

Depuis 2019, le Smicotom a mis en place un partenariat avec l'ESAT de Villambis pour le stockage et le nettoyage de gobelets réutilisables. Le Smicotom s'est également doté de 5 totems de tri mobiles destinés à faciliter le tri sur les manifestations.

NOUVELLE ACTION 2025

Dès juillet 2025, le Smicotom renforce ses actions de prévention avec le déploiement de deux ambassadeurs du tri sur le territoire.

Leur mission repose sur des interventions de terrain à visée pédagogique :

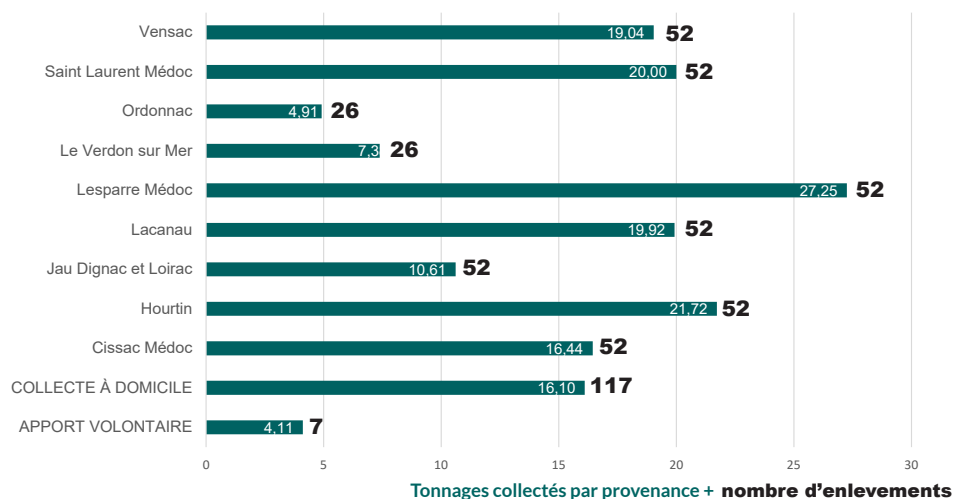
- contrôle du contenu des bacs ;
- identification des erreurs de tri ;
- accompagnement des usagers par des conseils personnalisés.

	2025
Nb de bacs contrôlés	4 146
Nb de bacs conformes	2 456
Nb de bacs non conformes	1 690

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LE RÉEMPLOI DE LA RECYCLERIE

LES DONNÉES DE COLLECTE (EN TONNES)

	Provenance			Toutes provenances	Total traité
	Déchèteries	Apport volontaire	Collecte à domicile	Refus	
Poids en tonnes	147,27	4,11	16,6	7,88	175,36
	tonnes proposées en boutique				

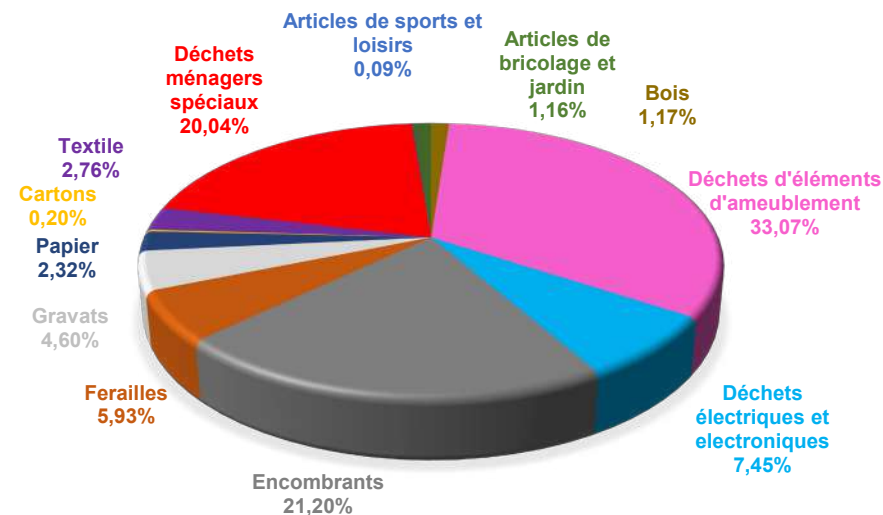


Outil de prévention des déchets, La Recyclerie est une exploitation qui a vu le jour en 2017 et qui s'inscrit dans une démarche de développement d'une économie circulaire et solidaire dans le Médoc.

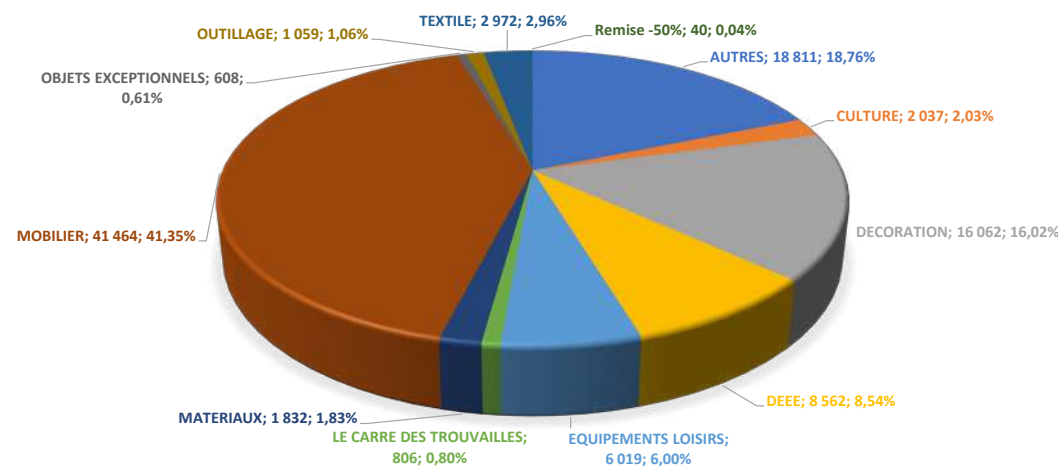


Les objets entrés dans la recyclerie sont triés, nettoyés, testés et enregistrés avant stockage pour vente.

La part refusée est réorientée dans les flux de traitement en fonction des matériaux.



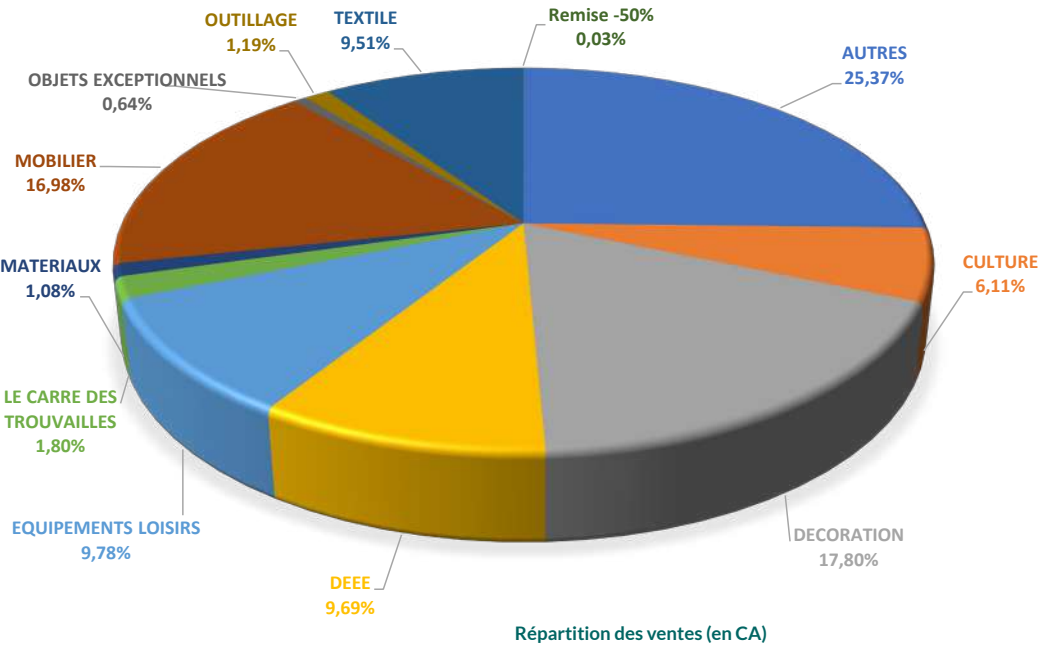
Répartition des flux entrés dans La Recyclerie (en poids)



Répartition des entrées boutique par catégorie (en poids)

LES DONNÉES DE RÉEMPLOI (EN TONNES)

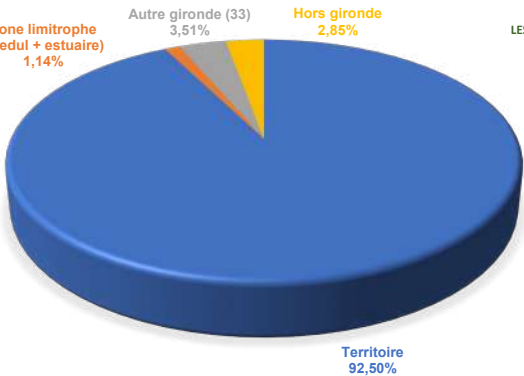
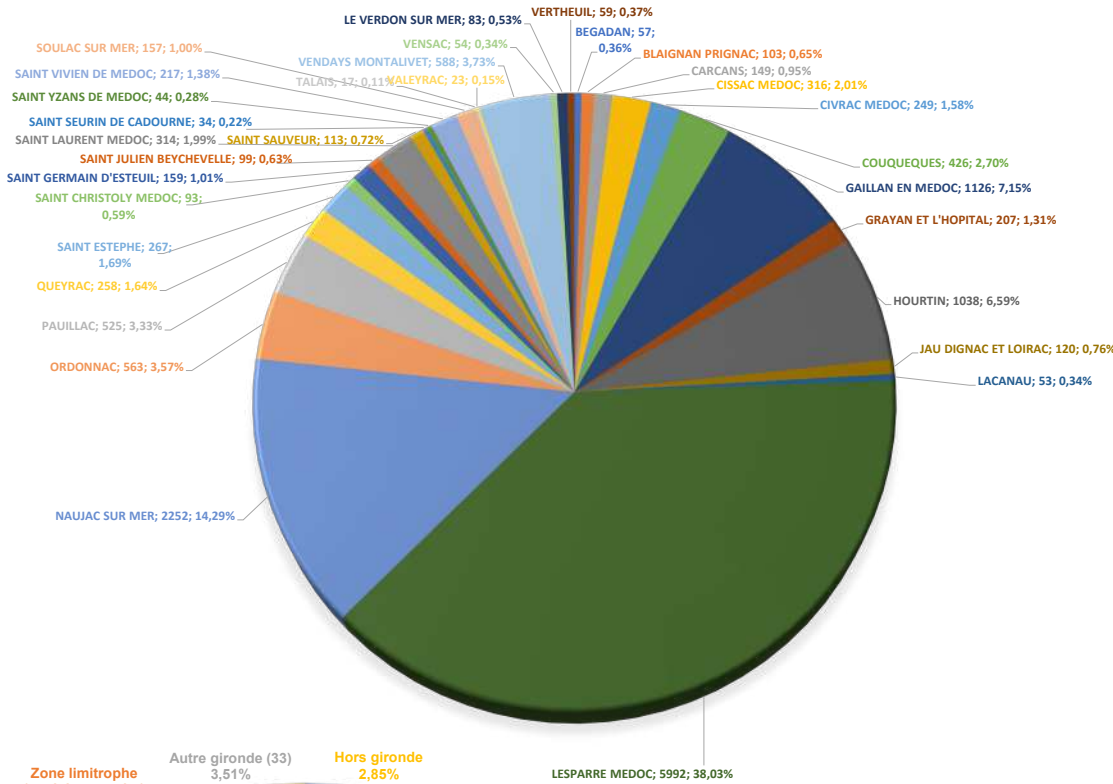
La recyclerie accueillait le public tous les mercredis et les premiers et troisièmes samedis de chaque mois de 10h00 à 17h00. À partir de septembre 2025, la recyclerie a modifié ses horaires. Elle ouvre désormais tous les mercredis de 9h à 16h ainsi que tous les samedis de 9h à 13h. Lors des 83 ouvertures de l'année, La Recyclerie a permis de favoriser le réemploi de 100,27 tonnes d'objets pour un montant de 158 192,20 euros.



Orientation	Poids en tonnes
Vente boutique	100,27
Zone de gratuité	134,6
Total	234,87

FRÉQUENTATION DE LA RECYCLERIE (EN TONNES)

Provenance	Nombre de visiteurs ayant effectué un achat
Territoire Smicotom	15 755
Zone limitrophe (Medul. et Médoc Est.)	194
Autre Gironde	597
Hors Gironde	486
Total	17 032



DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DIGITAUX



Le site internet

	Nb total d'utilisateurs	Durée d'engagement moy/utilisateur	Nb de pages vues
2024	60 650	1 m 27s	173 144
2025	52 111	1 m 22s	148 360

La durée de consultation du site est faible. Nous retrouvons beaucoup d'abandon de site dès la page d'accueil. Un rafraichissement plus ergonomique de celui-ci est nécessaire.



La Newsletter

Particuliers	Nb de campagnes	Moyenne de destinataires	Taux moyen d'ouverture
2025	11	5 037	58%

Professionnels	Nb de campagnes	Moyenne de destinataires	Taux moyen d'ouverture
2025	4	1 921	57%

Excellent taux d'ouverture pour de la campagne emailing. L'outil peut tendre à une utilisation plus optimale.



Facebook

	Nb followers	Vues des publications	Interactions sur les publications
2024	7 309		12 569
2025	7 885	2 424 374	16 881

1,92€/habitant
Coût de la communication
en **2025**



Google

12 fiches établissement chacune correspondant à un site du smicotom.



Application :
Smicotom - L'info déchet

6 485
téléchargements de
l'application en 2025
L'application est présente
sur
20 508
appareils mobiles.
48 555
utilisations du widget via le
site internet en 2025.

DES SUPPORTS DE COMMUNICATION IMPRIMÉS (OU IMPRIMABLES)

- **Info Tri**, magazine semestriel distribué dans les boîtes aux lettres en juin et décembre.
Info tri 46 - **29 160 exemplaires**
Info tri 47 - **31 500 exemplaires**
- **Calendrier de collecte + consignes de tri** - 2 000 exemplaires
- **Campagne d'affichage** - 2,5 campagnes menées sur les 4 initialement prévues. L'une sur les consignes de tri, l'autre sur la modification des horaires d'ouverture de la Recyclerie et une campagne de sensibilisation à la courtoisie envers les agents de collecte commencée en fin d'année 2025.
- **Calendrier grand format**, à destination des collectivités et des professionnels.
- **Dépliant déchèterie** - pas de réassort en 2025
- **Stop pub** - autocollant pour BAL, pas de réassort en 2025.
- **Réglette de tri** - outil magnétique pour aider au tri des déchets. Stock prévu pour plusieurs années.
- **Autocollant de consignes de tri** pour bacs et bio-seaux - réassort régulier nécessaire.
- **Cravate de refus ou de félicitation** à apposer sur les bacs - **NOUVEAU**
- **Auto-collant de correction du tri** pour bacs - **NOUVEAU**
- Documents téléchargeables et imprimables depuis le site internet
- ...

NOUVEAUTÉS 2025

En juin 2025, le changement de la chargée / responsable de communication et prévention des déchets a généré des nouveautés en communication :

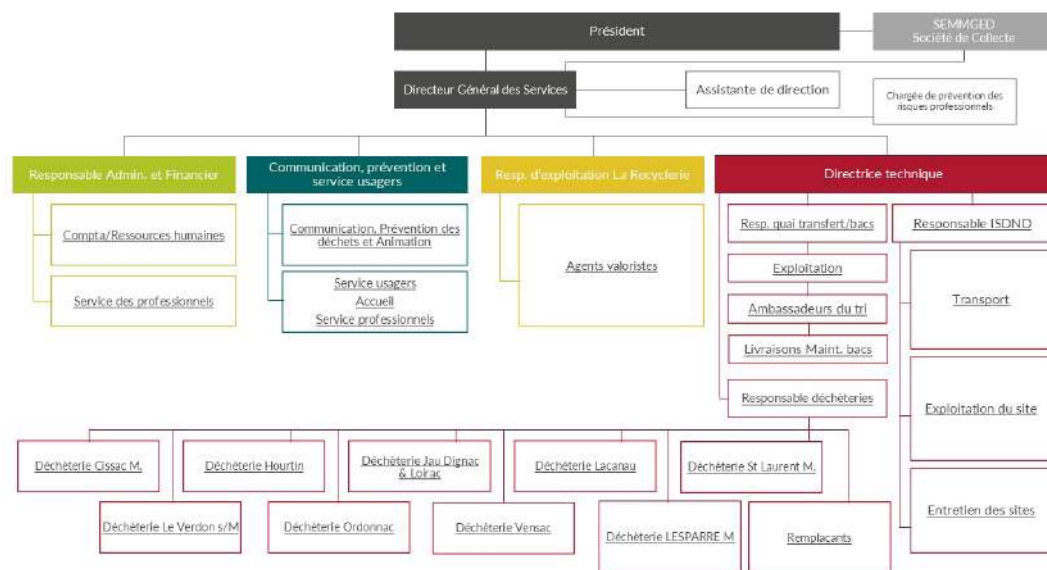
- Changement des gobelets et des visuels de ces derniers pour répondre à la charte graphique du Smicotom et aux besoins de l'ESAT.
- Création de support pour les ambassadeurs du tri (cravate de refus, autocollants...)
- Refonte visuelle et éditoriale de l'Info Tri.
- Impression d'un nouveau guide de collecte et de tri en remplacement du mémo tri.



08. L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

23

LES RESSOURCES HUMAINES EN 2025



	Eff. 2025	Statuts	
		FPT	CDD
Administratif	8	4	3
Accueil, Prévention des déchets, Communication	6	4	2
Service des professionnels	1	1	
Livraisons et maintenance	3	2	1
Exploitation des sites			
Encadrement technique	2	2	
Quai de transfert	2	2	
CSDU/Plateforme compostage	5	5	
Déchèteries	14	11	3
Transport	4	3	1
La Recyclerie	10	8	2
Entretien	2	2	
TOTAL	57	46	11

En dehors des agents permanents, le Smicotom recrute périodiquement des emplois saisonniers ou des renforts temporaires.

LES FORMATIONS

Type de formation	Agents	Jours
Différents CACES	1	2
FIMO / FCO	1	5
Risques incendies	12	6
Formation d'intégration A à C	2	10
Ressources humaines	2	3,5
Déchèteries	1	1
Comptabilité	2	15,5
Management	2	9
Marchés publics	1	1,5
Sauveteur secouriste au travail	20	40
Parcours mobilité: Assistant.e de gestion	1	9,5
Gestes et postures TMS	3	3
Rencontres nationales de l'ingénierie territoriale	1	2

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Accidents de travail en jours	2024	2025
Accidents de travail avec arrêt	9	4
Accident de travail sans arrêt	1	0
Accident de trajet avec arrêt	1	1
TOTAL	11	5
Nombre total en jours	1 439	270

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

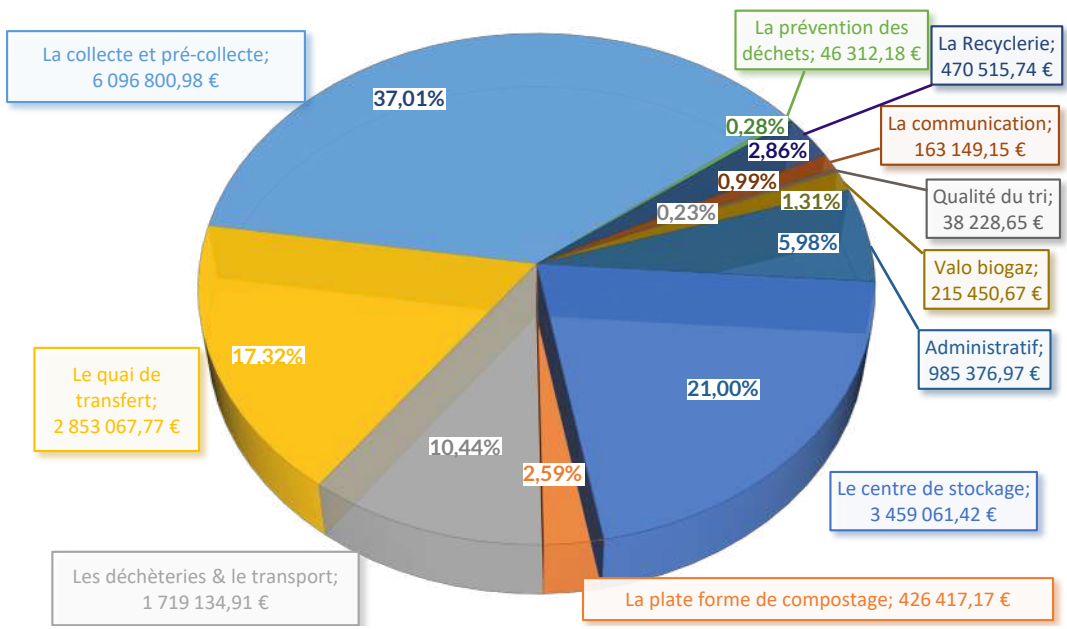
	Agents	Jours
Formations / sensibilisations internes à la prévention des risques	33	14

ARRÊTS DE TRAVAIL EN JOURS

	2024		2025	
	FPT	Non titulaires	FPT	Non titulaires
Congés maladies ordinaires	172	44	736	34
Congés longue maladie	741	0	565	0
Congés de longue durée	0	0	212	0
Congés de présence parentale	0	25	0	25
Accidents de service/travail	1 145	16	27	204
Accidents de trajet	0	6	48	0
Maladie professionnelle	476	0	563	0
Dispo pour raisons de santé	365	0	92	0

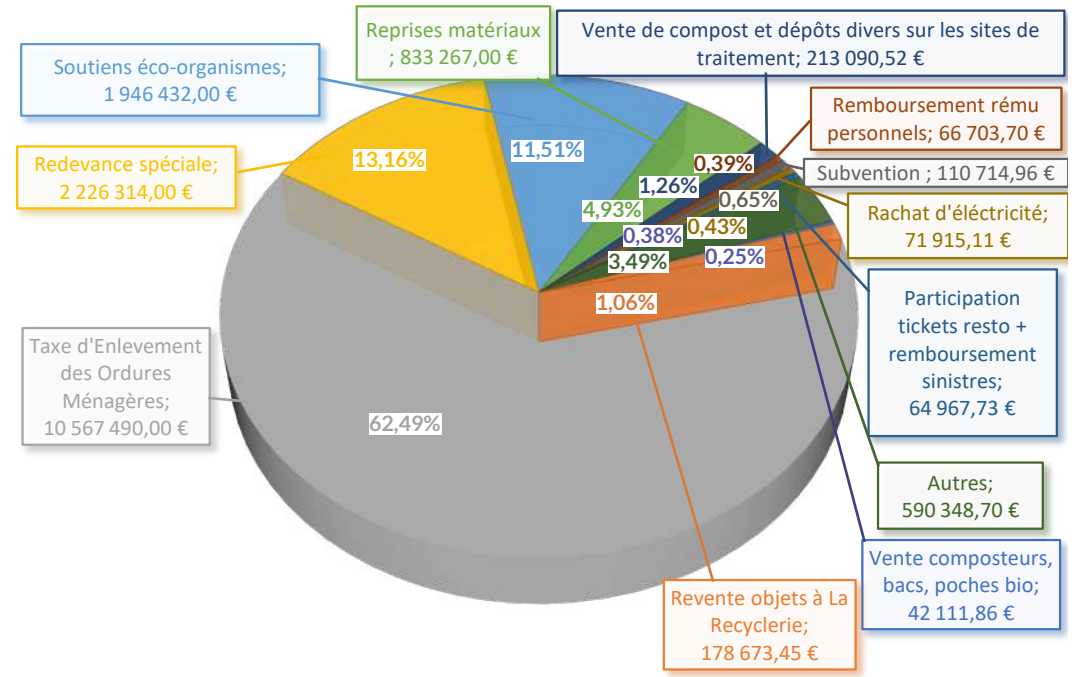
09. LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Entre les matériels, l'entretien, l'énergie, les taxes, les charges de personnels et les missions de soutien tel que la communication... les dépenses de gestion des déchets se comptabilisent en millions d'euros. Pour le Smicotom, en 2025, cela représente plus de 16 473 516 euros répartis sur les différentes grandes catégories exprimées ci-dessus.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Ces charges de fonctionnement sont financées par les producteurs de ces déchets essentiellement via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ou TEOM, pour les ménages) et la redevance spéciale (pour les professionnels bénéficiant du service sous couvert d'un contrat). Le Smicotom va chercher d'autres financements afin de pouvoir réduire le coût de l'impact sur les usagers du service (reprises matériaux et soutiens éco-organismes notamment). Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 16 912 029 euros en 2025.

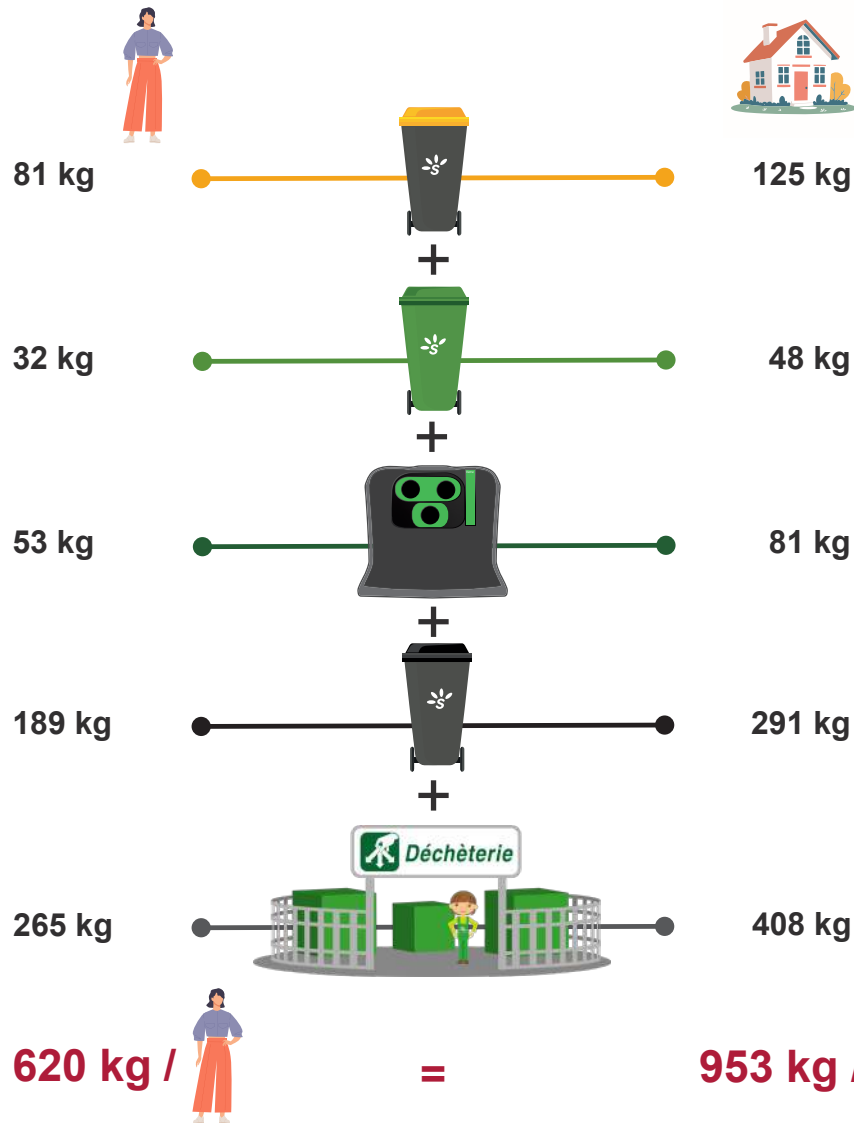
10. SYNTHÈSE

25

PRODUCTION DE DÉCHETS

Rapporté à l'habitant
DGF au 1^{er} Janvier 2025

Rapporté au foyer
DGF au 1^{er} janvier 2025



TRAITEMENT DES DÉCHETS



RÉEMPLOI
167,48 T



VALORISATION
ORGANIQUE
11 263 T



VALORISATION
MATIÈRE
22 524 T



INCINÉRATION
4 730 T



STOCKAGE
17 403 T

